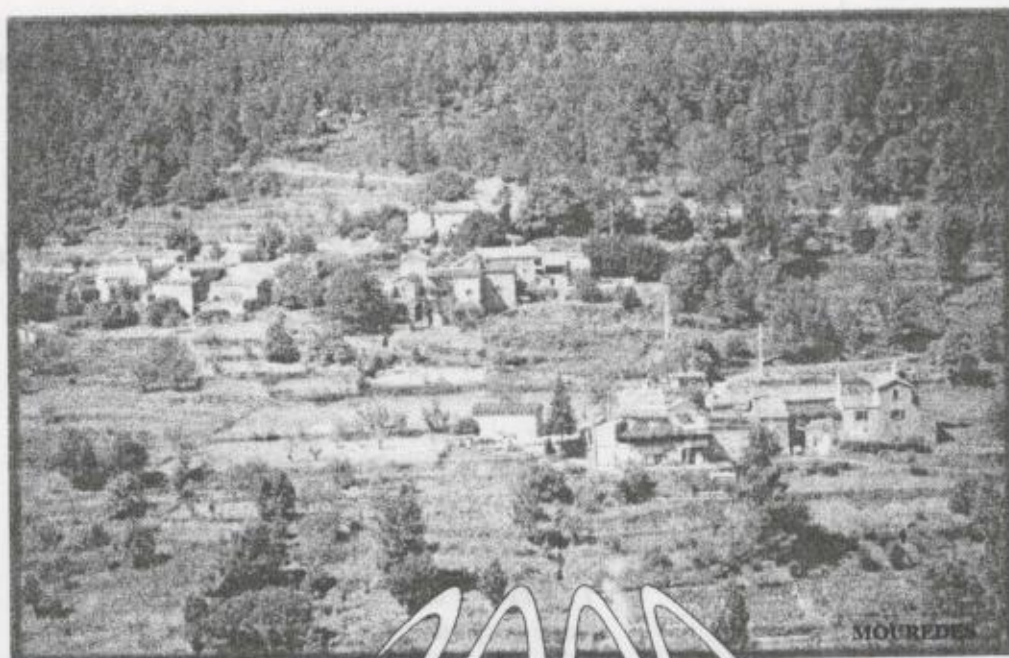


# MALBOSC



2000

Informations Municipales

n°78

SOMMAIRE

---

La mairie de MALBOSC est  
ouverte au public :

Lundi

9 H 00 - 12 H 00  
14 H 00 - 17 H 00

Mardi

9 H 00 - 12 H 00

Samedi

9 H 00 - 12 H 00

Téléphone :

04 75 36 90 40

E-mail :

Mairie-de-Malbosc@wanadoo.fr

---

- P. 1 Le mot de Mme le Maire
- P. 2 Conseil municipal, séance du 11 février 2000
- P. 3 Conseil municipal, séance du 10 avril 2000
- P. 4 Conseil municipal, « «
- P. 5 Conseil municipal, séance du 20 mai 2000  
arrêté municipal : plantations bordant les voies communales
- P. 6 A propos des ordures ménagères
- P. 7 Collecte sélective
- P. 8 Centre Communal d'Action Sociale - dons - voyage
- P. 9 Etat civil
- P. 10 « Devouzanou »
- P. 11 pages des enfants de l'école
- P. 12 La chasse : réunion du 16/05/00 sur le sanglier
- P. 13 Les chenilles processionnaires
- P. 14 ] Article sur les terrasses
- à ] une image de l'Ardèche
- P. 22 ] (M. Rouvière)
- P. 23 Tribune libre de M. et Mme Bryant

Jun 2000

Chers Administrés,

L'année 2000 est déjà bien « entamée » et j'ai le sentiment que rien n'a avancé pendant ces quelques mois. Nos différents budgets ont été votés, celui de la commune est en très nette augmentation, celui de l'eau, en déficit... il ne reste pourtant pas « d'ardoise » à régler chez les entrepreneurs et l'excédent de fonctionnement reporté sur les investissements est important (près de 800 000 F). Nous en aurons bien besoin car l'estimation de la DDE pour réparer nos routes s'élève à plus de 1.700.000 F... ! et nous ne percevons que 106 959 F de dotation cantonale, lorsque nous aurons payé la 1ère facture, c'est peu !

Des voix commencent à s'élever pour demander une meilleure répartition : proportionnelle aux kilomètres à entretenir et aux difficultés d'accès, serons nous entendus ?

Certes le budget de l'eau est en déficit, pourtant les subventions sont substantielles : 75% lorsque l'Agence de l'eau participe. Avant la création de la comptabilité M49, spécifique au budget de l'eau, on ne connaissait pas le montant du déficit. Cette transparence est donc utile et sous entend qu'il faudrait augmenter sensiblement le prix de l'eau au m<sup>3</sup>. Cela aurait pour effet de pénaliser les « pauvres » qui tentent de survivre à Malbosc. Il faudrait surtout que, pour l'octroi des subventions, on tienne compte qu'il est plus onéreux de creuser dans nos Cévennes que dans la plaine et pour un nombre infime de « clients » desservis. Il faudrait aussi que des branchements privés ne se connectent pas sur le réseau public, c'est d'ailleurs interdit par le règlement sur l'eau et cela peut apporter des pollutions, cette eau provenant de sources qui n'ont jamais été analysées.

Cette année, votre facture sera accompagnée d'un document vous indiquant la qualité de l'eau. Une sujétion de plus et un travail supplémentaire pour la secrétaire de mairie d'autant plus pointilleux que nous avons 7 captages avec des résultats à attribuer à qui de droit.

Les travaux d'AEP de Fabre sont imminents mais là, l'entreprise est défaillante et je le regrette.

Le bâtiment qui abritera le nouveau transformateur est commencé, l'enfouissement du réseau se fera à l'automne. En attendant, France Télécom débloquera les crédits.

Des études sont en cours pour mettre aux normes la piste de Fabre à Lachamp, avec une sortie sur le Gard. Elle pourra ensuite être reclassée DFCI.

J'ai été invitée par le syndicat mixte de l'Ardèche méridionale à présenter le dossier pour la réhabilitation du 2ème logement. L'étude est en cours, l'estimation suivra, le financement sera établi au mieux des intérêts de la commune. Notre endettement est « raisonnable », soyez assurés que je garde la tête froide et les pieds sur terre....

La liste est longue de tout ce qu'il reste à faire et surtout à régulariser, je n'oublierai rien.

Bonnes vacances à tous.

Votre maire dévouée  
Alice Icard

2000

11 février

## Comptes-rendus de séance

Présents : tous les conseillers en exercice

**P**ISTE DE FABRE

Il est prévu une intervention des sapeurs forestiers pour dégager les arbres tombés lors de la tempête.

En projet : une étude relative au dégagement de la piste vers Malons. Le coût de cette étude serait réintégré dans les travaux ultérieurs.

**A**DDUCTIONS D'EAU POTABLE

Le conseil général accorde une subvention de 120 000 F pour les travaux AEP de Fabre et une subvention de 30 000 F pour la protection de la source de la Doue.

**T**ARIFS 2000 service des eaux :

Prix du raccordement au réseau inchangé : 3 500 F  
Abonnement : 390 F/an  
M3 : 4,40 F  
Location compteur : 37 F/an

**T**RAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE au chef lieu

Devis : 84 623 F HT pour lesquels une subvention sera demandée auprès de M. le Préfet (dans le cadre des Fonds structurels européens)

**G**ARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Le conseil municipal est d'accord pour participer à hauteur de 25% à la cotisation salariale versée par le personnel titulaire pour la garantie maintien de salaire en cas de maladie.

(soit une participation annuelle de la commune de 225 F)

**C**ONCESSIONS CIMETIERE

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le mode de répartition entre le budget communal et celui du CCAS lors de la vente d'une concession au cimetière, soit 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS.

**T**RAVAUX SALLE DES FETES

Il est prévu de refaire le chauffage et des placards de rangement.

Devis chauffage au gaz + chauffe eau : 38 108,39 F

Devis placards : 11 181 F et 10 400 F

Une subvention sera demandée Conseil général.

**S**YNDICAT MIXTE PAYS DE CEZE

Mme le Maire fait lecture de la réponse du Président du syndicat.

Nombre de communes adhérentes : 35

Sur 4 communes qui souhaitaient se retirer du syndicat, 3 demandes n'ont pas été acceptées par le comité syndical ni par le Préfet du Gard. Participation financière prévue : entre 1500 et 2500 F/an

Projet adopté par le syndicat : création d'une équipe de 5 emplois jeunes pour la gestion et protection du milieu aquatique (entretien des berges)

En discussion : réalisation d'une passe à poisson (basse vallée de la Cèze), étude sur les micro-polluants dans le haut bassin de la Cèze, exposition itinérante sur la gestion de l'eau, étude de la qualité bactériologique de l'eau, étude diagnostique d'assainissement des campings des Gorges de la Cèze.

Mise en place d'un groupe de travail pour l'étude de solutions pratiques et concertées pour la gestion des étiages.

Une réunion pour définir les grandes orientations budgétaires et les actions du syndicat pour 2000 aura lieu le 1er mars à St Victor de Malcap. Mme le Maire, M. Guillemain et Mme Sanz prévoient d'y participer.

- Piste de Fabre
- Subventions AEP
- Tarifs 2000 eau
- Enfouissement réseau téléphonique
- Répartition du prix des concessions au cimetière
- Participation cotisation maintien garantie salaire
- Travaux salle des fêtes
- Syndicat mixte du Pays de Cèze

## Conseil municipal

2000

11 février

- Véhicule communal
- Sivu Ardèche méridionale
- PNR des Monts d'Ardèche

## VÉHICULE

Plusieurs propositions sont faites par les conseillers :

soit achat d'un véhicule d'occasion

soit indemnisation kilométrique (en fonction du barème légal) ou indemnisation forfaitaire mensuelle (ex : 500 F) pour utilisation de véhicule personnel avec prise en charge par la commune des frais supplémentaires d'assurance et installation d'un crochet d'attelage + fourniture d'une remorque pour le transport du matériel.

La décision sera arrêtée lors d'une prochaine séance.

## SIVU DE L'ARDECHE MERIDIONALE

Maria Sanz fait part au conseil de la réunion qui s'est tenue dernièrement concernant

-la désignation du président, des vices-présidents et membres du comité syndical.

Jean-Marie Roux a été élu président.

- la participation financière de la commune : total pour 5 ans : 20 163 F avec participation annuelle dégressive. 1ère année : 5886 F

Par ailleurs, chaque commune adhérente qui le souhaite pourra, par l'intermédiaire du SIVU, faire l'acquisition de matériel informatique pour l'école. La participation communale serait de 25 %. Des propositions de matériel seront prochainement adressées aux municipalités.

## PNR des Monts d'Ardèche :

Elisabeth Hours fait part au conseil de la dernière réunion du conseil d'administration du 10/02/2000 :

Plusieurs communes ont refusé l'adhésion : Chambonas, Sanilhac ainsi que plusieurs communes dans le nord industriel du PNR. Il est précisé que ces communes ne pourront demander leur adhésion avant 10 ans.

modification administrative des statuts du syndicat mixte.

Les statuts modifiés et la Charte seront proposés aux conseils municipaux adhérents.

## Conseil municipal

2000

10 avril

- Salle des fêtes
- Salaire employés

## SALLE DES FETES

Mme Marcellère, présidente du comité des fêtes, fait part au conseil municipal de son désaccord avec le nouveau règlement de la salle des fêtes notamment paiement d'une location pour les personnes extérieures à la commune ayant participé à la construction de la salle des fêtes. (La gratuité ayant été donnée par l'ancien maire M. Garidel Noël.)

Pour cette raison, elle précise que la fête votive de cet été n'aura pas lieu.

Mme le Maire, reconnaissant le travail accompli en 1979 par les jeunes pour la construction de la salle des fêtes, rappelle :

- qu'il s'agissait de bénévolat

- que les charges afférentes à cette salle (entretien, chauffage, assurances, taxe foncière, etc.) sont supportées par la commune

- que le conseil municipal a donné son accord pour :

- la gratuité complète de la salle aux associations ayant leur siège social sur la commune

- la gratuité avec participation aux frais de chauffage en hiver pour les particuliers habitant la commune et inscrits sur les listes électorales.

- le paiement d'une location + participation aux frais de chauffage pour les particuliers extérieurs à la commune et non inscrits sur les listes électorales.

## SALAIRE employés (CEC - emploi jeune) :

Etant donné que les employés communaux de droit privé utilisant leur véhicule personnel pour le travail ne peuvent bénéficier des indemnités et primes, il est proposé une augmentation du tarif horaire de leur salaire (actuellement au smic).

Après délibération, le conseil est d'accord pour que le salaire horaire des agents communaux sous contrat CEC et emploi jeune, soit porté à 43,97 F (soit une augmentation nette mensuelle d'environ 350 F) à compter du 1/04/2000.

2000

10 avril

Après en avoir donné lecture, le CM à l'unanimité vote les C.A. 99 et BP. 2000.

CA 99 Commune Résultats Fonctionnement

Dépenses : 747 921,16 F Recettes : 1 533 480,54 F soit un excédent de 785 559,38 F

CA 99 Commune Résultats Investissement

Dépenses : 485 342,18 F Recettes 667 785 F soit un excédent de 182 442,82 F

CA 99 Budget de l'eau Fonctionnement

Dépenses : 127 900,72 F Recettes : 240 966, 92 soit un excédent de 113 066,20 F

CA 99 Budget de l'eau Investissement :

Dépenses : 734 970,45 F Recettes 387 512 F soit un déficit de 347 458,45 F

CA 99 CCAS

Dépenses : 13620 F Recettes 27731,21 F soit un excédent de 14 111,21 F

BP 2000 Communal

Dépenses et Recettes fonctionnement : 1 816 467 F

Dépenses et Recettes investissement : 2 099 911 F

BP 2000 Service des eaux

Dépenses et Recettes exploitation : 275 304 F

Dépenses et Recettes investissement. : 1 094 620 F

BP 2000 CCAS

Dépenses et Recettes : 18 811 F

TAUX IMPOSITION année 2000

- Taxe d'habitation : 7,32%
- Taxe foncier non bâti : 90,84%
- Taxe foncier bâti : 7,43 %
- Taxe professionnelle : 13,03%

- Votes des CA 1999 et BP 2000
- Taux imposition 2000
- Travaux forêt et piste
- Travaux AEP
- Acquisition matériel informatique pour l'école
- Travaux de voirie
- Divers

### T R A V A U X F O R E T E T P I S T E

Des travaux sont prévus pour délimiter les parcelles nouvellement soumises au régime forestier. Le conseil donne son accord pour le devis présenté par l'ONF T.T.C. :

5 016, 96 F

Une étude permettant la mise en conformité de la piste de Fabre est proposée.

Le conseil donne son accord pour le devis présenté par l'ONF : 15 678 F T.T.C..

### T R A V A U X A E P

Délibération est prise pour confier à la DDAF la maîtrise d'oeuvre des travaux AEP source de la Combe.

### A C Q U I S I T I O N M A T E R I E L I N F O R M A T I Q U E

Délibération est prise pour acquisition de matériel informatique (devis :12125,43 F) pour l'école, cette acquisition étant subventionnée à hauteur de 7 500F dans le cadre du Contrat global de développement.

### T R A V A U X V O I R I E

L'estimation de la DDE pour la réfection des voies communales des Combres, Sabuscles Fabre Gorges et Bonnevaux s'élève à 1 712 636 F TTC.

### D I V E R S

- Le conseil municipal donne son accord pour le passage sur la commune des :

- raid équestre
- raid cyclotourisme

- Le conseil municipal par délibération apporte son soutien :

- à la perception de Les Vans
- aux services cadastraux.

La séance est levée à 22 h

2000

23 mai

- PNR des Monts d'Ardèche
- Travaux voirie
- Taux fiscalité Sidet
- Revalorisation indemnités de fonction de maire
- Indemnités kilométriques secrétaire de mairie
- Syndicat électrification du Chassezac
- Ecole poste de remplacement
- Divers

**P**NR des Monts d'Ardèche :  
Le conseil municipal, après avoir lu et approuvé les statuts définitifs, décide d'adhérer au syndicat mixte de création puis de gestion du PNR des Monts d'Ardèche.

**T**RAVAUX VOIRIE  
Délibération est prise pour confier à la DDE la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie prévus sur les routes communales de Bonnevaux, des Combres et de Sabuscles.  
Il est signalé un problème de visibilité et de sécurité sur la route d'Abeau consécutif aux coupes de bois qui ont été réalisées. Il est demandé aux propriétaires de régler cette situation dans les plus brefs délais.  
Le conseil est informé que les travaux sur la CD 216 (virages de La Borie et Grignoles) seront réalisés en 2000.

**S**IDET  
Par délibération, le conseil municipal donne son accord pour que le taux de fiscalisation 2000 soit porté à 0,85%. Il est précisé que cette augmentation de 0,05% permet de pérenniser les emplois de la brigade verte.

**I**NDEMNITES FONCTION DE MAIRE  
Le conseil municipal est d'accord pour porter de 12% à 17% de l'indice 1015 (soit 3882 F brut mensuels), l'indemnité de fonction de maire, revalorisée par la loi du 5/04/2000.

**I**NDEMNITES KILOMETRIQUES SECRETAIRE DE MAIRIE  
Le conseil municipal décide d'octroyer des indemnités kilométriques à la secrétaire de mairie pour les 30 journées de stage de formation qui se dérouleront en 2000 et 2001 à Aubenas.

**S**YNDICAT INTERCOMMUNAL ELECTRIFICATION CHASSEZAC  
Le conseil municipal approuve les modifications du syndicat qui prend pour dénomination syndicat intercommunal des Energies de la vallée du Chassezac.  
Objet : réaliser ou faire réaliser des travaux d'énergies sur le territoire de ses adhérents (électrification, gaz, énergies renouvelables).  
M. Guillemain signale la persistance des problèmes de distribution d'électricité (surcharge ou baisse de tension) sur la ligne le desservant.

**E**COLE  
En raison d'un congé maladie de l'agent CES, employé par la commune de Bonnevaux et affecté à l'école de Malbos, il est créé un poste de contractuel occasionnel permettant de pourvoir immédiatement à son remplacement jusqu'aux vacances scolaires. Base 14 h/semaine. Rémunération indiciaire 254.

**D**IVERS  
- Mme le Maire informe l'assemblée de la venue d'un architecte des Vans pour étudier la réhabilitation du logement du presbytère. Le dossier est à faire avant le 20 juin.

- Il est prévu une augmentation du loyer du logement de la cure selon le mode de calcul conventionnel en y ajoutant des charges d'ordures ménagères non demandées jusqu'à présent.

La séance est levée à 22 h

Extrait de l'arrêté municipal en date du 6 décembre 1999 relatif aux plantations bordant les voies communales

« Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,  
Vu le Code de la voirie routière - art. R 116-2.  
Considérant que les plantations bordant les voies communales dégradent la chaussée et considérant que la circulation sur les voies communales est rendue dangereuse par les dites plantations,

**Art. 1 :** Les propriétaires ou leurs représentants dont les terrains bordent les voies et chemins communaux ont l'obligation de couper les arbres, branches et racines situés à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

**Art. 2 :** A défaut d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, ces opérations d'élagage et d'abattage des arbres pourront être exécutées d'office par la commune aux frais des propriétaires »

## A propos d'ordures ménagères



Bien que les médias nous abreuvent des problèmes d'ordures ménagères, je crois nécessaire de compléter votre information.

Dans notre budget, une somme importante y est consacrée, à savoir :

42 500 F pour la collecte, le Sicom qui regroupe 7 communes.

48 000 F pour la destruction, le Sictoba - 52 communes. Soit un total de 90 500 F.

Une somme est « facturée » à chaque contribuable sur le foncier bâti au titre de la taxe des OM, ce calcul est fait par le centre des impôts fonciers qui tient compte des bases d'imposition afférentes à chaque construction.

Cette somme augmente d'année en année pour deux raisons, la première étant les investissements importants que le Sictoba a dû faire pour être aux normes :

réhabilitation de la décharge, rattraper les erreurs de la précédente gestion, tout mettre en œuvre pour, sinon pérenniser, du moins faire durer 10 à 15 ans de plus cette décharge. La 2<sup>e</sup> raison est le mode de calcul : il est basé maintenant sur 1/4 de la population et 3/4 sur le tonnage. En 2001, le calcul sera fait uniquement sur le tonnage ce qui veut dire qu'il faut absolument alléger nos conteneurs d'OM.

Le Sicom a inscrit à son budget l'achat d'une benne peseuse. Cet achat sera effectif d'ici la fin de l'année. En 2001, chaque commune du Sicom paiera pour le poids d'ordures qu'elle mettra en décharge. Il faudra être vigilant car pour l'instant, le Sicom est champion :

315,9 kg / habitant / an !

Il faut que vous sachiez que dans les containers,

on trouve des sacs remplis de gravats (Mourèdes, route de Sénéchas), des bacs remplis d'aiguilles de pins, de feuilles mortes à Fourniels, au chef-lieu des déchets de cuisine, des sacs d'herbes, des bocaux encore plein, des cartons qui remplissent le container, des revues, des peaux de lapin fraîchement tué, à Chabannes et ailleurs... ce n'est pas mieux.

Il faut que vous compreniez que le poids des déchets est l'affaire de tous et qu'une parcelle de civisme arrangerait bien les choses.

Pour ma part, j'ai pesé pendant un mois ce que je porte au conteneur : 5 kg pour 2 personnes, ce qui fait pour l'année 60 kg.

Il s'agit de déchets ultimes et je ne prétends pas être plus écolo que la moyenne

*Déchets ultimes :  
Tout ce qui ne peut être  
trié, recyclé, composté...  
(par exemple, certains  
emballages plastiques :  
pot de yaourt, boîte de  
lait, etc.).*



## En 2002... obligation du tri sélectif

Il ne sera accepté en décharge que les déchets ultimes : alors, pensez-y dès maintenant. Il est facile d'avoir chez soi :

Un carton où s'entassent les papiers, publicité, journaux ;

Un carton où l'on stocke les verres, on les porte au conteneur prévu à cet effet.

Il est facile de composter les déchets ménagers en attendant que la plate-forme de compostage soit opérationnelle. On gagnerait 20 % sur le tonnage.

La marche à suivre sera distribuée dans chaque gîte rural afin que les vacanciers n'ignorent pas nos problèmes et jouent le jeu !

Il faudra bien arriver au tri sélectif, la route sera longue pour y parvenir et semer d'embûches, j'en suis parfaitement consciente et sans doute un peu ridicule mais il fallait que je vous dise ce qui me tient à cœur.

Alice Icard.



# COLLECTE SELECTIVE des ORDURES MENAGERES

1042



*La Collecte sélective, c'est l'affaire de chacun d'entre nous, ensemble nous y parviendrons.*

**Questions à André Malbos, président du SICTOBA**

**- M. Malbos, pouvez-vous expliquer le rôle et les missions confiées au SICTOBA ?**  
 André Malbos : Le SICTOBA assure pour ses 52 communes adhérentes la collecte des objets encombrants ainsi que le traitement des ordures ménagères. Depuis peu, il s'est également vu confier la mise en place de la collecte sélective.

**- On parle beaucoup de la collecte sélective dans les médias. Est-ce juste un effet de mode ?**

A.M. : Non, bien au contraire. L'application de la réglementation Européenne mais aussi la prise de conscience générale nous poussent au tri sélectif des déchets. Au 1er juillet 2002, seul le déchet trié pourra être accepté dans notre décharge : c'est donc une avancée considérable. Je pense fermement que la collecte sélective est l'affaire de chacun d'entre nous, ensemble nous y parviendrons.

**- Pouvez-vous me décrire le dispositif actuellement en place sur votre Syndicat ?**

A.M. : Etant donné la configuration des communes, le principe de collecte sélective retenu est l'apport volontaire. Des conteneurs à verre et à papiers sont disposés dans toutes les communes formant ainsi des points d'apport volontaire où chacun peut y amener ses déchets ainsi triés. Pour ma part, je possède dans mon garage une caisse pour le verre et une pour les papiers que je porte aux conteneurs une fois tous les 15 jours environ.

**- Avez-vous d'autres projets de collecte sélective ?**

A.M. : Oui, nous travaillons actuellement sur le recyclage de la fraction organique (épluchures, marc de café, cartons...) qui serait collectée dans des bacs spéciaux, puis acheminée vers une plate-forme de compostage qui produirait ainsi un compost de bonne qualité.

**- Comment allez-vous nous tenir informés ?**

A.M. : Vous trouverez régulièrement des informations dans votre hebdomadaire. Rendez-vous dans quelques mois !

## POUR ETRE CERTAIN DE BIEN TRIER LE VERRE ET LES PAPIERS

Dans les conteneurs à revues et journaux-magazines, il est déconseillé d'y mettre :

- des publicités enveloppées par un film plastique
  - des enveloppes à tenières
  - les sachets plastiques servant au transport.
- Tous ces éléments gênent le recyclage

Les papiers collectés sur le secteur du SICTOBA sont d'excellente qualité donc facilement recyclables.

Dans les conteneurs à verre, ne sont pas acceptés :

- les ampoules et néons
- la vaisselle, faïence et porcelaine

la quantité de verre collectée sur le territoire du SICTOBA (52 communes) a été de 1100 Tonnes en 99, 180 Tonnes de plus que l'an dernier mais il est possible de faire encore mieux !

# RECYCLONS

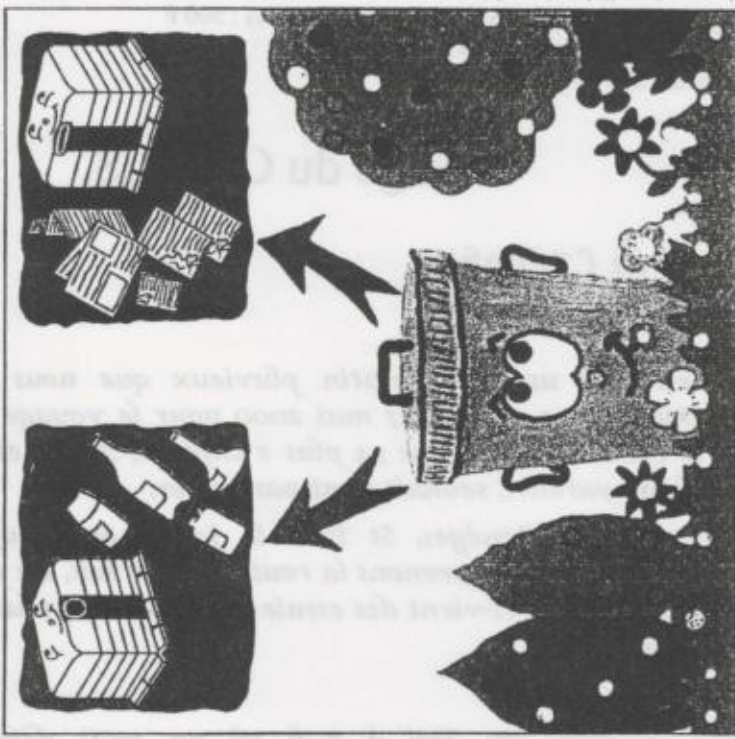


Illustration Béatrice OIagnon

Votre commune y participe !

- Balazuc - Banne - Barjac -
- Bauville - Bessas -
- Casteljaloux - Bessas -
- Chambonas - Chandolas -
- Chauzon - Dompmnac -
- Faugères - Gravières -
- Grospierrres - Joyeuse -
- Labastide de Virac -
- Labeaume - Lablachère -
- Laboule - Lagorce - Les
- Assions - Les Salielles - Les
- Vans - Loubarresse -
- Malarce sur la Thines -
- Malbos - Montselgues -
- Orignac L'Aven - Payzac -

- Pied de Borne - Planzollies -
- Pradons - Ribes - Rosières -
- Ruoms - Sabilières - Salavas -
- Sampzon -
- St Alban - Aurioles -
- St André de Cruzières -
- St André Lachamp -
- St Genest de Beauzon -
- St Mélyny - St Paul le Jeune -
- St Pierre - St Jean -
- St Privas de Champclos -
- St Sauveur de Cruzières -
- Ste Marguerite Lafigère -
- Vagnas - Valgeron - Vallon
- Pont d'Arc - Vermon.



**SICTOBA**  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE  
 COLLECTE ET TRAITEMENT DES  
 ORDURES MENAGERES



En partenariat avec **ADEME**

Equey Frédéric et Isabelle Hartung (de l'Eyrolle) : 500 F  
Association Patrimoine : 500 F  
Anonyme : 200 F

## Voyage du C.C.A.S.

### *Musée de l'Alambic*

*C'est par un petit matin pluvieux que nous avons quitté Aubrias ce samedi 27 mai 2000 pour le voyage annuel offert par le CCAS. Nous étions 34 plus 2 enfants, Anaïs et Antoine qui, avec leurs parents, souhaitaient participer.*

*Au passage à Bessèges, St Paul le Jeune, on récupère quelques participants et nous prenons la route vers le Teil, un peu moroses et bercés par les va-et-vient des essuie-glaces...car la pluie n'arrête pas de tomber.*

*Nous arrivons au Teil à 8 h où un petit déjeuner copieux rapidement servi nous rassérène un peu en attendant le soleil.*

*Lorsque nous arrivons à St Désirat pour la visite du musée de l'alambic, il ne pleut plus ce qui est de bonne augure... C'est à un retour vers un passé disparu que nous convie le « musée de l'alambic ». Une vidéo réalisée par la famille Gauthier nous montre l'évolution de la distillerie depuis sa création par le grand-père. De magnifiques appareils de cuivre provenant des quatre coins de France, une collection de matériels, ustensiles et autres outils constituent la mémoire de toute une époque révolue. Cette exposition nous touche beaucoup car beaucoup d'entre nous ont connu les bouilleurs de crus ambulants, nostalgie ? Non, pas vraiment !*

*La visite s'achève par le magasin où une dégustation nous est offerte. De nombreux visiteurs se laissent tenter et repartent les bras chargés. C'est à Serrières que le restaurant d u Parc nous attend. Très ponctuels, nous y arrivons à midi, le repas ne sera pas servi dans le parc car la pluie de la nuit ne le permet pas. Nous nous installons à l'intérieur où l'ambiance est chaleureuse et le repas, très apprécié des gourmets.*

*Vers 14 h, nous nous dirigeons vers Peaugres, dernière étape de notre voyage*



Dons au CCAS

Voyage du 27 mai 2000

- Le musée de l'alambic
- Le parc de Peaugres

## Parc de Peaugres

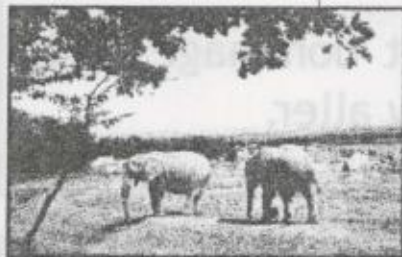
*L*e temps d'obtenir le laissez-passer au bureau d'accueil, le car s'engage sur les pistes de la vie sauvage... Nous roulons lentement, les enfants sont autorisés à venir vers l'avant pour mieux voir.

Bien à l'abri, nous observons tour à tour les lions, les ours, zèbres, bisons, hippopotames. Tous ces animaux ont l'air de s'accommoder très bien de cette semi-liberté, ils ont le poil luisant et paraissent bien nourris. Les singes ne sont visibles que de loin car ils avaient tendance à s'installer sur les capots de voiture... Les girafes nous observent de haut, majestueuses, de belles peluches blanches sont là pour le plaisir des yeux et le circuit s'achève, l'énorme grille se ferme derrière nous.



Nous allons maintenant découvrir le parc à pied, une belle promenade pleine d'imprévus. Nous circulons sur un mur de verre à 2 pas des loups, tigres et guépards : très impressionnant, les autruches se dandinent, indifférentes. Nous ne nous attardons pas trop vers les reptiles... le palais des glaces n'est pas mal non plus, encore faut-il en sortir ! Les otaries, dans leur bassin, font des aller retour, pas encore habituées, ce sont les petites nouvelles !

Heureusement, il y a des bancs pour se reposer car ce parc est immense.



L'heure passe, il faut songer au retour, la route est longue. Pour gagner du temps, nous prenons l'autoroute, de loin nous admirons le paysage qui défile, les vignes plantées à flanc de coteaux, bien exposées qui donneront un vin apprécié, les forêts de nos montagnes ardéchoises...

Une petite halte au Teil, comme ce matin et puis la dernière étape que nous faisons en chansons. Louis raconte ses « blagues » habituelles. Nous nous quittons heureux de cette bonne journée non sans avoir une pensée pour ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous et nous leur disons à l'an qué ven !

Photos :  
Claude DUBOIS

Alice Icard

---

### ETAT CIVIL

Décès le 5 avril 2000 à Alès de Hélène HOURS née PERGE

Naissances

le 8 mai 2000 à Alès de Romain TINGUELY

Le 12 juin 2000 à Malbosc de Léna PERRET

---

A.C.C.A. : assemblée générale le 25 juin 2000 à 10 h

Bibliobus : prochain passage à l'école de Malbosc le 4 juillet 2000 de 14 h à 16 h

# DENOOUZA VOU

Quel avis peut-on donner à un marin?

Quel est le comble pour une clef?

Quelle différence y-a-t-il entre du coton et un marteau?

Tous les soirs la nuit tombe.

Elle pourrait peut-être apprendre à marcher correctement.

La forêt d'à côté  
Elle est bien et elle est belle.  
Mais c'est dommage qu'on ne puisse pas y aller car une dame, passant par là, nous dit à chaque fois:

"Il ne faut pas y aller. Si un arbre venait à vous tomber sur la tête. Etc... Etc..."

C'est vraiment dommage qu'on ne puisse pas y aller.

Monsieur et madame Assin ont un fils. Comment s'appelle-t-il?

Un jour, sur une petite route cévenole, un homme et son fils ont un accident.

Le père s'en sort sans la moindre égratignure et rentre chez lui tandis que son fils est amené aux urgences par les pompiers.

A l'hôpital, voyant arriver le fils en question, le chirurgien s'écrie:

"Bon sang de bonsoir de screugneugneu... Mon fils!"

Pourquoi?

Emile n'aime pas les petits pois et elle est à côté d'un panier de myrtilles. Elle boude... Sa mère qui passe par là lui dit:

"Emilie, je croyais que tu aimais les myrtilles!..."

-Oui, mais je suis sûre que ce sont des petits pois qui retiennent leur souffle!"

Jules rencontre un de ses amis.

-Alors, comment ce sont passées tes vacances?

-Pas terrible! La première semaine, j'étais dans les Alpes. La deuxième, j'étais dans le plâtre...

Deux pères et deux fils vont au restaurant d'Aubrias.

Ils commandent trois repas et se retrouvent tous devant une assiette bien remplie.

Pourquoi?

Vu du ciel, qu'est-ce qui fait des taches bleues?

Monsieur et Madame Lakouverturmegrathe ont une fille. Comment s'appelle-t-elle?

Prenez un chiffre de 1 à 9. Multipliez-le par 9. additionnez les chiffres du résultat.

Enlevez 5.

Trouvez un pays commençant par la lettre ayant le même rang que le résultat (ex: si vous aviez trouvé 2, il faudra un pays commençant par B)

Trouvez un fruit commençant par la dernière lettre du pays. Allez aux solutions...

# ← À FAIRE SANS RÉFLÉCHIR

- Des kiwis au Danemark, vous y croyez?...
- Sandra
- Des vaches en survêtement.
- Il y a un homme, son père et son fils.
- C'est sa mère (on dit Madame Le chirurgien.
- Marc
- Ils sont tous les deux en coton sauf le marteau.
- Etre mis à la porte.
- Un avis rond



# La chasse



## Réunion du 16 mai 2000 : le sanglier

Une réunion a eu lieu le 16/05/2000 à l'initiative de la DDAF et de la fédération départementale des chasseurs. Les élus étaient invités ainsi que les présidents des ACCA concernés par l'espèce sanglier et plus particulièrement, ceux de l'Ardèche méridionale. Elle avait pour thème la situation de l'espèce « sanglier » et le projet d'extension de la zone d'agraineage.

Un représentant des agriculteurs, de l'office national de la chasse et des lieutenants de louveterie participaient au débat.

La saison 1999 a été fructueuse pour le canton des Vans : 503 sangliers tués.

### Agraineage

Une expérimentation d'agraineage a été effectuée sur 5 communes : Banne, Berrias, Labachère, Les Vans et St Paul. Elle a été concluante et c'est la raison pour laquelle des dérogations seront accordées dans le sud-est du département (zone viticole). Il est bien entendu que l'agraineage n'a pas pour but de maintenir les sangliers dans l'ACCA mais de les retenir là où ils doivent être : dans les forêts.

3 battues administratives ont été organisées. M. Simon (DDAF) a regretté que peu de chasseurs aient participé.



Les demandes d'indemnisation des agriculteurs s'établissent ainsi :

Pour 98 : 93 000 F soit 31 dossiers.

Pour 99 : 87 000 F - 37 dossiers. Seuls les agriculteurs cotisant à la MSA pouvaient prétendre à une indemnisation. Il existe la procédure civile : dépôt d'une plainte à la

gendarmerie, apporter la preuve des dégâts (constat), évaluation de la perte, difficultés diverses pas toujours suivies d'effet ! Ce qui explique que souvent, les dégâts ne sont pas déclarés.



La fédération a fait 100 000 F d'investissement sur 3 ans en mesures de protection (clôtures), tout le monde en a bien conscience !



L'agraineage consiste à répartir en forêt sur 500 m en linéaire 25 à 30 kg de grains, loin des cultures : les sangliers doivent chercher cette nourriture, il faut les occuper pour qu'ils n'aillent pas dans les cultures.

Il est bien précisé que le dépôt de grains pour attirer les sangliers et faire un « carton » le jour de l'ouverture est interdit et réprimé.

L'agraineage est autorisé du 1er mai au 15 octobre, il est accordé par arrêté préfectoral après examen de la demande par la commission départementale. L'intéressé doit rendre compte à la DDAF de l'agraineage et des observations faites. Si

le compte rendu n'est pas envoyé, l'autorisation d'agraineage ne sera pas renouvelée.

Les intervenants se sont félicités des meilleurs rapports agriculteurs, chasseurs.

La loi sur la chasse n'a pas été évoquée, elle n'était pas à l'ordre du jour !

Alice Icard, seule élue présente !!!

## La chenille processionnaire (*Thaumetopoea Pityocampa*).



Il s'agit de la forme larvaire d'un papillon nocturne bien connue des forestiers méditerranéens qui craignent ses attaques dévastatrices dans les pinèdes. Le terme processionnaire indique que les chenilles se déplacent en file indienne avant d'aller s'enfouir dans le sol.

Entre la mi-juillet et la mi-août, les femelles de ce papillon ordinaire et éphémère, de couleur marron roux, déposent leur ponte (100 à 300 œufs) à l'extrémité des rameaux de pins, formant à cet endroit une sorte de manchon. Ce n'est que quarante jours plus tard environ que l'éclosion des œufs libérera une multitude de petites chenilles affamées par

la diète obligatoire de cette quarantaine d'incubation. Se nourrissant des aiguilles de pins pour effectuer leur développement larvaire, elles migrent dans l'arbre infecté et forment des nids primaires.

En octobre, les chenilles tissent un réseau de soie pour former un nid définitif d'hiver, plus important. Ces chenilles possèdent des poils urticants particulièrement nocifs. Il faut éviter d'être en contact car ces poils vésicants provoquent sur l'homme des démangeaisons, des œdèmes, des troubles oculaires, des accidents respiratoires et d'autres symptômes plus ou moins graves suivant les individus. Enfin, quittant leur nid et

l'arbre hôte entre la fin janvier et le début mai, la procession spectaculaire se déplace à la surface du sol avant l'enfouissement de la colonie à une profondeur de cinq à vingt centimètres. Chaque chenille tissera alors son cocon individuel avant de se transformer en chrysalide. Enfin, après un repos apparent qui durera jusqu'au mois de juin environ, dans un délai d'un mois, se produira la métamorphose de la nymphe en papillon, ultime stade du cycle annuel de cette espèce. La défoliation complète des jeunes arbres peut parfois provoquer leur mort.

Chaque année en cette saison, la chenille processionnaire du pin fait des centaines de victimes.

### Ça chatouille, ça gratouille... Puis l'on finit par courir, affolé, boursoufflé, chez son médecin.

Une malédiction... C'est le premier mot qui vint à l'esprit de cette famille plan-de-cuquoise lorsque survint la "chose".

Tout a commencé le week-end dernier dans cette campagne au nord de Marseille, alors qu'ils étaient tous réunis dans le jardin, sous les pins, profitant de la douceur des premiers beaux jours. Quand soudain, une brise légère se leva. La fille la première ressentit des démangeaisons dans le cou, puis ce fut au tour de la mère, dont le décolleté se couvrit de petites plaques rouges. Le père se frotta les yeux et ressentit aussitôt une vive brûlure sur la cornée. Quant au fils, "il s'est mis à rougir, puis à gonfler, gonfler, ses lèvres sont devenues énormes, violacées", raconte sa mère. Pendant ce temps, le chien gémissait sous la table: entre ses babines écumantes, pendait une langue boursoufflée.

Les uns et les autres de partir illico chez le médecin (et le vétérinaire). Diagnostic: une réaction irritative pour toute la famille --y compris le chien-- et dans le cas du fils, une réaction allergique, provoqué par un contact indirect avec la *thaumetopoea-pityocampa*, dite "chenille processionnaire du pin". "Les réactions sévères type œdème de Quincke sont rares, mais théoriquement possibles", explique le Pr Bonerandi, chef du service de dermato-vénérologie de la Timone à Marseille.

Chaque année, en Provence et dans les Landes, des centaines de campeurs en sont victimes. Tous les amateurs de balades dans les pinèdes, ont déjà rencontré cet insecte noir-orangé, qui au début du printemps, descend des pins où il nide, et se déplace en longue procession "velue" sur le sol. Un bon conseil: ne vous en approchez pas!

### Un nuage de poison

"Cette chenille possède des millions de micro-poils urticants, explique Guy Demolin, spécialiste de cet insecte au laboratoire de l'INRA de Malaussène. "Lorsqu'elle se sent agressée, elle libère un poison, la thaumetopéine. Cet histamino-libérateur forme un nuage protecteur autour d'elle. Au contact de la peau, cette substance provoque de sévères démangeaisons et des boursoufflures qui peuvent durer plusieurs jours".

Ces poils urticants s'avèrent redoutables lorsqu'ils atteignent l'oeil: "Les irritations provoquées sont insupportables, assure le Dr Frédéric Chouraqui, ophtalmologue à Marseille, ces micro-poils agissent comme des petits harpons qui se déplacent sur la cornée". A l'aide d'une pince, les médecins tentent de les retirer au plus vite avant qu'ils ne progressent plus profondément dans l'œil. Il convient donc de faire particulièrement attention avec les enfants en bas-âge, d'autant que même un contact indirect (les poils véhiculés dans l'air) peut s'avérer toxique.

"Il y a quelques années, une école de Cannes a même dû être fermée: on pensait que les enfants souffraient d'une intoxication alimentaire. En fait, ils avaient joué avec un nid de chenilles", poursuit Guy Demolin, qui, au bout de 40 ans d'observation, a appris à reconnaître "au nez" leur présence dans une forêt: "cela me procure une sensation de petites piqûres dans les narines".

### La langue en lambeaux ...

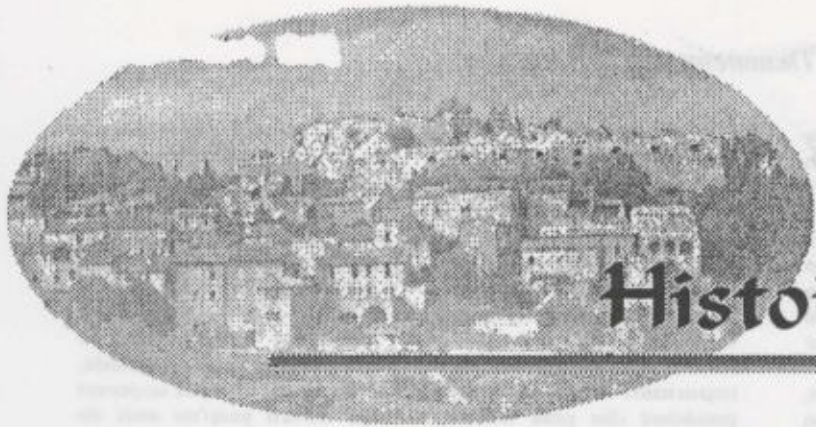
Autres victimes des chenilles processionnaires: les chiens. "Intrigués par ces processions, ils y mettent parfois un coup de museau ou de langue. Résultat: "des nécroses impressionnantes, et au bout de quelques jours, une perte partielle de la langue, la partie atteinte partant en lambeaux" explique Jean-François Barès, vétérinaire à Vaison-La-Romaine. Ces atteintes à la langue et donc à la faculté de boire sont un lourd handicap pour nos amis canins. Les chevaux, et en Corse les cochons sauvages, sont également menacés par ce fléau.

En résumé, si une procession de chenilles traverse votre jardin, vous avez le choix entre deux attitudes possibles.

Si vous optez pour la solution radicale, munissez-vous de gants et d'un masque pour ramasser les intrus avec moult précautions. Deux façons d'en venir à bout: le feu (à condition que tout danger d'embrasement soit écarté) ou la noyade (dans une bassine d'eau additionnée de produit de vaisselle).

Deuxième solution (moins fatigante): éloignez-vous, retenez vos enfants et vos chiens et... laissez les passer!

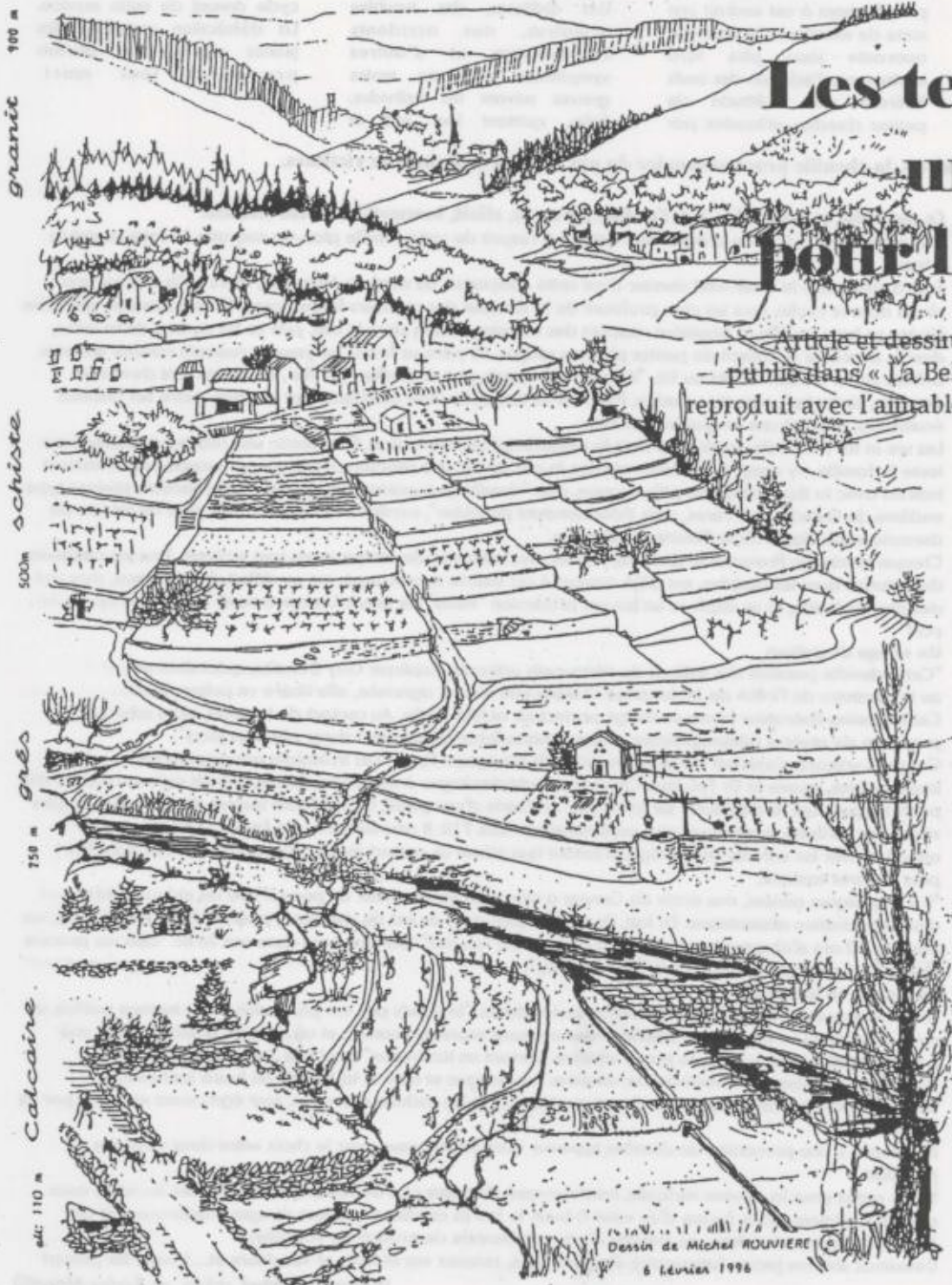
(source - Internet article de Sophie Manelli)



# Histoire et traditions

## Les terrasses : une image pour l'Ardèche

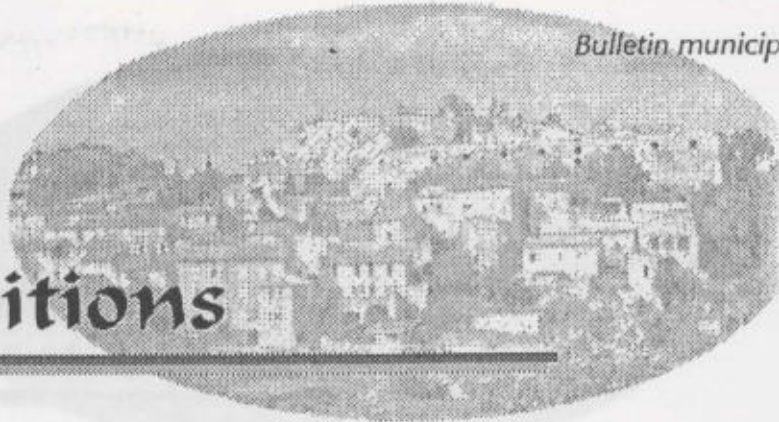
Article et dessins de Michel ROUVIÈRE  
publié dans « La Belle Lurette » n°4 (juin 96)  
reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur



Dessin de Michel ROUVIÈRE  
6 édition 1996



# Histoire et traditions



*Les paysages de terrasses sont à l'Ardèche ce que sont les paysages de rizières à l'Asie : le fruit d'une adaptation à un terroir d'une longue lignée d'agriculteurs inventifs et courageux*

Les terrasses colonisent plus ou moins intensément les pentes de nos reliefs montagneux, de 100 m d'altitude à 1300 m, sur granit ou calcaire en passant par les schistes, les grès ou les substrats volcaniques.

Présentes sur les 2/3 du territoire, elles confèrent aux paysages ardéchois une identité forte dans leur diversité.

## Des escaliers élevés vers le ciel

Rappelons (s'il en était besoin) ce que sont les terrasses : dans la littérature on les a parfois décrites comme des "gradins qui barrent la pente", des "escaliers élevés vers le ciel", ce sont donc des aménagements sur des versants déclives, rendant possible les cultures là où elles ne l'étaient pas, grâce à une série de paliers horizontaux appelés "planches" soutenus par des murettes de pierres sèches ou quelquefois des talus enherbés (qui peuvent cacher quelques pierres).

Elles ont pour nom, ici et là, aux couleurs de l'accent occitan :

- "Escham", "chamba", "chambayou" (petites terrasses), "felais", "cholets", ... dans les Boutières et le haut vivarais.
- "Accol", "accou" en Vivarais.
- "Bancel", "travercier" dans la Cévenne.
- "Faisse", "seillon", "louane", "claus" en basse Ardèche.

Mais on dira "parran" à Thines ou à Malarce, "paro" à St Laurent les Bains,

"couol" à Sainte-Mélanie.

Et par chez vous ?

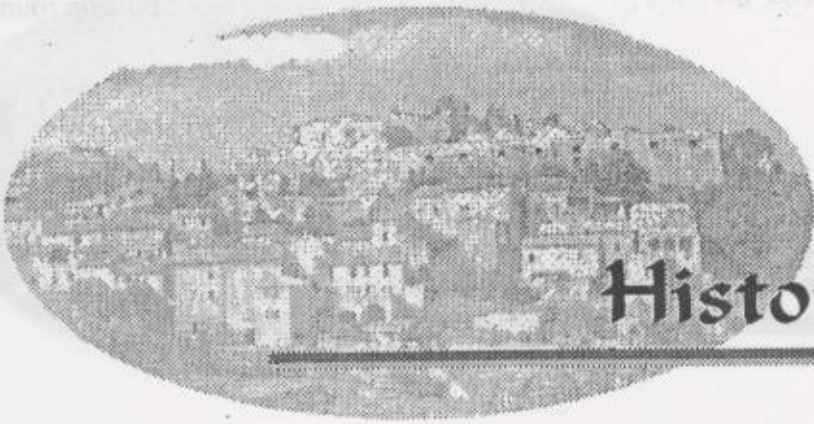
## En quête de terre nourricière

On peut se demander pourquoi les hommes de ces terroirs consacrèrent tant d'acharnement à construire ainsi la montagne ?

C'est que les terrasses sont avant tout l'œuvre d'une population abondante en quête de surfaces cultivables pour sa survie, dans des zones géologiques difficiles. Retenir une terre rare et précieuse, soumise de façon répétée à l'action érosive des pluies violentes fut la préoccupation majeure de ces constructeurs de terrasse : à flanc de versants parfois très pentus et accidentés. C'est au prix d'un colossal travail d'épierrage, de nivellement, de remblayage, de canalisation et de construction, qu'ils parvinrent à implanter une agriculture et à la maintenir.

Ces aménagements s'appuyant sur une longue observation et sur une remarquable connaissance du milieu, forcent l'admiration. Ils utilisent les moindres potentialités des sites et témoignent d'une parfaite maîtrise des techniques de construction, de l'hydraulique et de l'agronomie en zone difficile.

Modèle écologique, ce système de gestion de l'espace fit ses preuves en son temps



# Histoire et traditions

perdura tant qu'il y eut des bras pour les maintenir.

## Mais avant d'aller plus loin, revenons en arrière

Si la technique des terrasses est connue depuis le néolithique dans le bassin méditerranéen, on peut penser que ce sont les Romains qui l'ont introduite dans le département via la vallée du Rhône avec la culture de la vigne, mais cela reste à confirmer.

La première référence écrite n'apparaît qu'au Moyen-Age (Xe siècle) avec la donation en 993 d'une "Fascia vinéa" par un évêque du Puy au monastère de St Chaire sur la commune de Nieglas, à condition toutefois que le terme "Fascia-Faseia" fasse bien référence à une terrasse et pas seulement à une lanière de terre cultivée (cf. faisceau - bande - lanière - plate-bande).

Plus sûrement en 1464, les estimés (estimations de biens) des communes de Thines et Malarce mentionnent des terrasses sous les vocables de "Chambas", "Fayssas".

Vers 1600, Olivier de Serres, agronome ardéchois, préconise la construction de murailles de pierres sèches pour adoucir la pente...

En 1789 encore, les cahiers de doléances du Vivarais soulignent les difficultés de cultiver en terrasses, et le travail de l'érosion qui menace sans cesse ces aménagements.

Mais c'est au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle que furent construites la majorité des terrasses

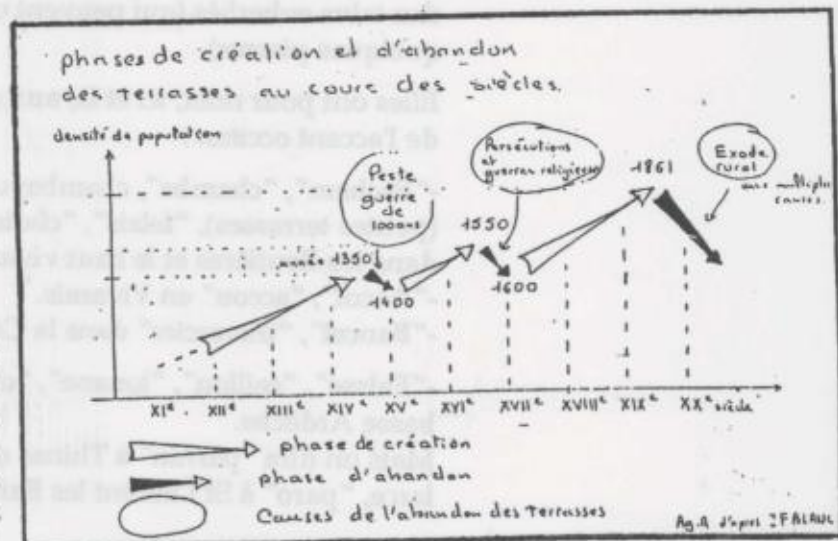
par une population paysanne en pleine expansion démographique, avec une apogée autour des années 1860.

Il faut savoir qu'en 1851, les agriculteurs représentaient 81 % de la population avec une densité moyenne d'environ 100 habitants au km<sup>2</sup>, répartis à la campagne alors qu'aujourd'hui pour une densité quasi équivalente, la répartition se fait autour des villes. Ce développement considérable des terrasses correspond par ailleurs à l'expansion du vignoble qui passa de 16 000 ha en 1816 à 30 000 ha en 1864.

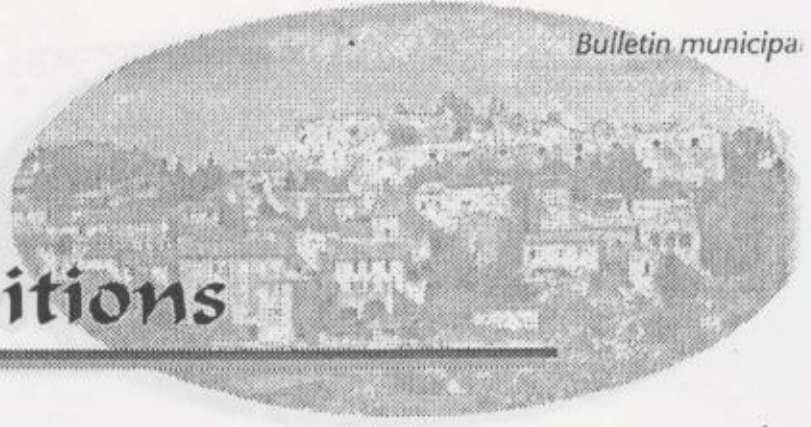
## La construction des terrasses depuis le Moyen Age ne se fit pas de manière continue

Des périodes de création furent suivies de périodes d'abandon, en relation avec les fluctuations démographiques, comme l'indique le schéma.

Trois séries de catastrophes agricoles provoquèrent la dernière phase d'abandon, celle qui démarra vers 1860 et se poursuit



# Histoire et traditions



encore de nos jours, laissant sous nos yeux un patrimoine remarquable se décomposer.

Dès 1849, la pébrine, maladie du vers à soie, décima les élevages faisant progressivement mais sûrement chuter la sériciculture, alors 1<sup>ère</sup> ressource agricole du département.

Ce phénomène s'aggrava encore avec la concurrence des soies asiatiques qui arrivèrent sur le marché européen suite au percement du canal de Suez. A cela s'ajouta le mildiou en 1851, puis le phylloxera en 1867, qui ravagèrent la majorité du vignoble, deuxième ressource agricole ardéchoise.

Enfin, dès 1875 ce fut la châtaigneraie qui fut atteinte par l'encre. Peu à peu l'arbre à pain était abattu et vendu aux usines à tannin grosses consommatrices de bois. Ceux qui restaient encore vivants furent la proie vers 1950 de l'endothia, autre champignon.

quoi ce paysage nourricier construit par tant de paysans acharnés, fut abandonné.

## Des terrasses contemporaines de l'habitat

Dans les zones où elles jouent un rôle primordial dans l'économie agraire, là-même où l'élevage est non dominant, les terrasses sont créées à partir de l'habitat, en amont et en aval de celui-ci, toujours plus loin vers le haut et le bas de la pente, au fur et à mesure que les besoins de terres nouvelles s'accroissent sous la pression démographique.

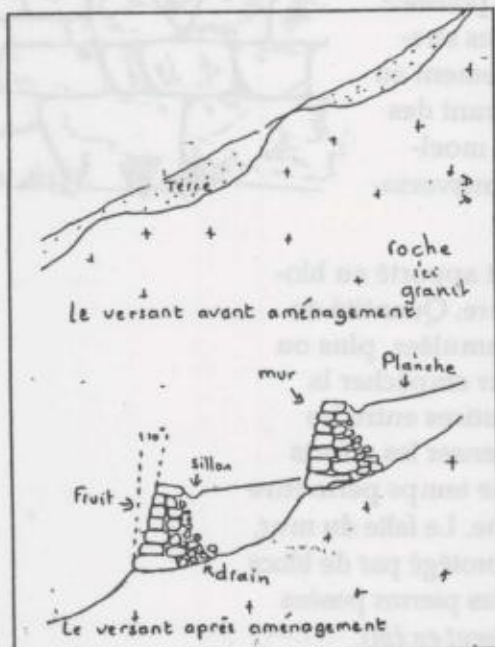
Bien entendu, les premières terrasses abandonnées lors de la déprise furent les plus éloignées de l'habitat, souvent les dernières conquises (*exemple : les communaux lotis après la révolution*).

Autour des hameaux, très répandus sur les versants pentus, les terrasses représentent 100% de l'espace cultivé. Ailleurs, là où les terrasses ne jouent qu'un rôle d'appoint ou de diversification, dans les zones où l'élevage domine, les terrasses sont postérieures à l'habitat, moins denses et quelquefois très éloignées de celui-ci.

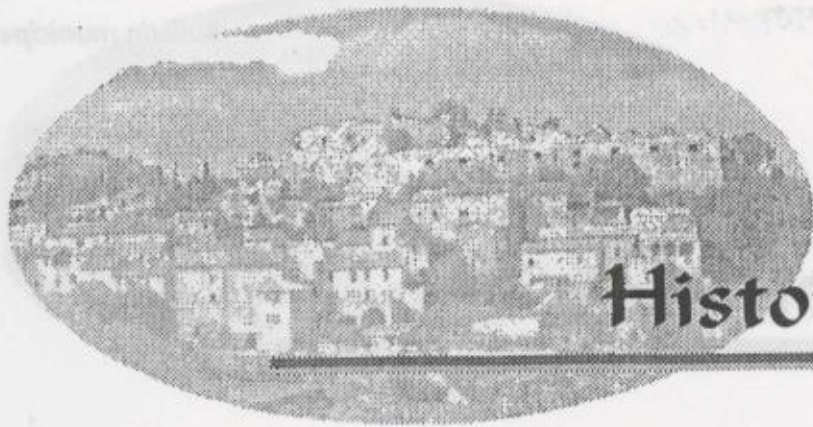
D'une manière générale, les terrasses ont d'abord colonisé les adrets (*versants au soleil*) plus propices aux cultures permanentes, puis dans un deuxième temps les ubacs (*versants à l'ombre*).

Plus la pente est forte, plus nombreuses sont les terrasses, et plus elles sont étroites.

De même, le sol de chaque terrasse garde une certaine inclinaison pour ne pas trop charger les murs de soutènement.



A ces trois fléaux, ajoutons l'attrait de la ville et de ses emplois dans l'industrie ou la fonction publique, la création du chemin de fer qui exigea beaucoup de main d'oeuvre et qui facilita l'exode, les deux guerres mondiales qui firent une hécatombe dans la population masculine jeune (12 300 tués en 1914), et enfin le développement de la mécanisation en plaine qui marginalisa le travail à la main sur les terrasses. Tout cela en un siècle, et nous comprenons pour-



# Histoire et traditions

Les terrasses nous offrent une grande diversité morphologique, tant par la couleur et l'aspect du matériau utilisé que par leur disposition dans l'espace.

En effet, elles s'adaptent totalement au relief dont elles épousent les courbes de niveau, déroulant leurs rubans tantôt convexe, tantôt concaves en gradins d'amphithéâtre, tantôt dressées en barres rigides, tantôt solidement ancrées entre deux parois pour combler un "ouvala" (dolines aménagées - clavades). Leur construction peut être le fait de leur seul propriétaire comme l'écrit J.F. Blanc, au vu des différences d'appareillage des murs, d'une propriété à l'autre. D'autres pensent comme M. Rouvière qu'il s'agissait le plus souvent d'un travail d'équipe comme cela se pratiquait pour bien des travaux agricoles importants (moisson, fenaison, vendanges, travaux forestiers).

## Mais comment s'y prenaient-ils ?

La construction des terrasses commençait au bas de la pente. Il fallait asseoir le futur mur sur un socle dur, le "piajou" (du verbe occitan "apiasonar") et donc mettre la roche à nu ; éventuellement la tailler pour permettre la pose bien à plat des premières pierres sur l'assise.

Quand l'affleurement rocheux fuyait ou présentait un point faible, on y remédiait en bâtissant le mur sur une poutre de châtaignier ou un arc de pierre prenant appui sur les parties saines.

Tout en mettant la roche à nu (on réservait les pierres rencontrées et la terre), la surface de la planche était épierrée ; l'excédent était entassé sur un affleurement ro-

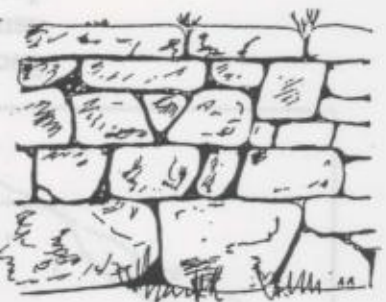
cheux, ou bien en limite de parcelle au droit de la pente.

Les plus gros blocs formaient la base du mur ; celui-ci s'élevait ensuite lentement, et on prenait soin de lui donner du fruit, légère inclinaison vers l'amont qui permettait de lutter contre la poussée de la terre à l'arrière et de diminuer la masse de pierres au sommet. Les murets pouvaient, selon les endroits, avoir de 30 cm à 5 m de hauteur, la moyenne se situant entre 1 et 2 m.

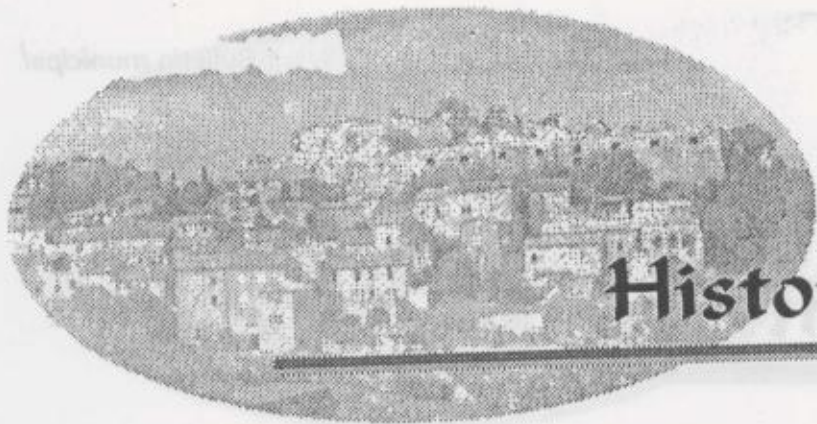
La rupture de joint entre les pierres était systématiquement respectée, d'un rang à l'autre, ainsi qu'une recherche optimale des surfaces de contact entre les pierres. Dans les mur de grès ou de granit, la plus grande dimension de la pierre était placée dans l'épaisseur du mur pour en augmenter la cohésion.

Pour les constructions en pierres stratifiées, marnes ou schistes, la meilleure résistance à la poussée s'obtenait en disposant les strates du matériau parallèlement au lit du muret, en incorporant des "boutisses parpaignes", moellons plus longs posés transversalement.

Un soin particulier était apporté au blocage des pierres à l'arrière. Quantité de pierrailles y étaient accumulées, plus ou moins appareillées, pour empêcher la terre d'envahir les interstices entre les blocs du "paret", compenser les efforts mécaniques, et en même temps permettre le drainage de la planche. Le faite du mur, plus fragile, devait être protégé par de blocs plus larges et plats, ou des pierres posées sur la tranche (*couronnement en épi*).







# Histoire et traditions

soir, des caches ou des guérites étaient incorporées dans les murs.

Mais on trouve également de petites constructions isolées sur les terrasses, pouvant servir d'abris, de remises à outils, de lieu de stockage provisoire pour la récolte ou la récupération de l'eau servant à fabriquer la bouillie bordelaise. Ce sont les cabanes, les grangettes ou les capitelles plus au Sud.

Enfin il n'y a pas de terrasses sans apprivoiser l'eau.

Que serait la pierre sans l'eau ? Sans nul doute un désert. Casser la pente des versants au moyen de gradins et retenir la terre derrière des murailles n'aurait pas suffi à créer des terres jardinées sans la maîtrise et la gestion de l'eau.

En effet, par temps de sécheresse, l'eau est précieuse, il faut la capter, la stocker et la distribuer là où elle est nécessaire.

C'est le rôle :

- des fontaines clavées, intégrées aux murs de soutènement
- des "aiguiers" taillés dans le roc :
- des citernes construites
- des "gourgues" creusées dans la planche qui recueillent et réchauffent l'eau destinée à l'arrosage
- des prises d'eau sur le ruisseau appelées "levées", "pansières", qui dérivent l'eau vers la "bégude" ou les "béalières".

Mais l'eau peut être destructrice, emportant constructions et sols lors des pluies diluviennes, ou plus couramment entraînant les éléments fertiles. Il faut alors freiner, détourner, évacuer cette eau excédente

et inutile, au moyen de caniveaux, fossés, digues, exutoires ou sillons de drainage.

Les bâtisseurs de terrasses ont prouvé, ici comme partout dans le monde méditerranéen, leur parfaite maîtrise des aménagements hydrauliques.

## Les cultures sur terrasses, un modèle d'écologie au XIX<sup>e</sup> siècle

L'agriculture des terrasses fut avant tout une agriculture d'autosubsistance et donc de polycultures vivrières. Les cultures étaient étagées sur les versants et positionnées en fonction de nombreux critères pour tirer parti au mieux de la forme des parcelles, des accès, de l'orientation, de l'existence de point d'eau et de la qualité des sols.

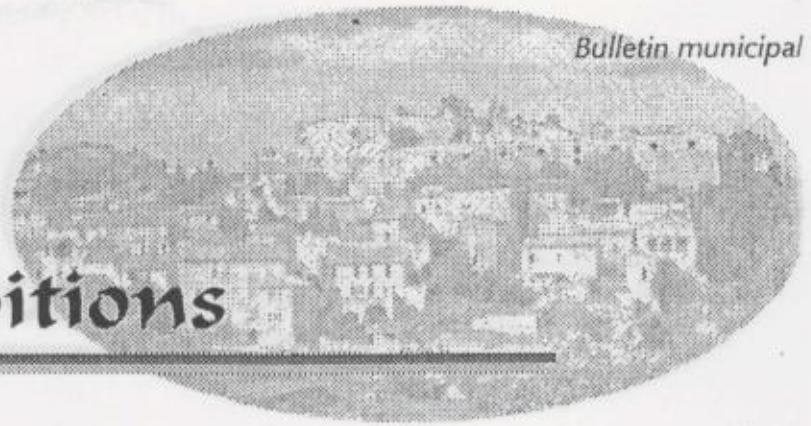
Si des variantes apparaissent d'une région à l'autre selon l'altitude, le climat ou la nature des substrats, on retrouve cependant une caractéristique commune : l'association des cultures :

C'est ainsi que partout où la vigne venait, elle pouvait être complantée sur la même terrasse d'arbres fruitiers (poiriers, pommiers, pruniers, mais encore d'oliviers, de mûriers).

La vigne acceptait également au pied de ses ceps les cultures vivrières et fourragères.



# Histoire et traditions



res nécessaires à la vie de l'exploitation (seigle, autres céréales, pommes de terre, choux, et légumineuses comme le pois chiche, le haricot sec...), tout ceci en amont et en aval de l'habitat. Tandis qu'au plus près de ce dernier on trouvait la treille, le potager et les aromatiques. Généralement, la partie supérieure des versants était réservée aux châtaigniers (*l'arbre à pain de nos paysans*) et aux parcours des troupeaux de chèvres et de moutons. Au bas de la pente, près du cours d'eau s'éta- laient les prairies irriguées pour la fauche, et

parfois un jardin clos ou une terre labourée.

A quelques variantes près, ce modèle se répète partout où il y a des terrasses. Et là où le climat n'est plus propice à la vigne on retrouve quand même l'association entre arbres fruitiers et plantes vivrières.

Plus tard, au début du XX<sup>e</sup> siècle, après le remembrement des parcelles dû au dépeuplement, les familles de paysans connaissent une relative aisance : les propriétés sont plus grandes, une partie des membres de la famille travaille dans les usines proches.

Les terrasses ne sont plus réservées à l'autosubsistance, les cultures associées font place à des monocultures juxtapo-

sées : ici la vigne, là le verger, là-bas les céréales... rendant la gestion des cultures plus commode mais peut être moins équilibrée du point de vue écologique.

Le labour sur les terrasses se faisait à la main avec l'outil traditionnel à deux dents : le béchard (selon les terroirs : bichard ou pichard) adapté à l'inclinaison des planches il s'utilise à reculons. D'autres outils venaient le compléter.

Il fallait en moyenne trente journées de travail pour piocher un hectare au "béchard" sur les échamps des Boutières.

Le paysan bâtisseur-cultivateur est aussi porteur. A l'aide de la besse, vaste panier fait d'éclisses de châtaignier ou tressé d'osier, porté sur le cou en y intercalant un coussin le coulassou ou saccol (littéralement : sac de cou), il transporte terre, fumier et récoltes en gravissant les étroites marches qui desservent ces terrasses.

Certes le paysan peinait pour arracher à une terre peu prodigue ses fruits, certes les rendements étaient faibles et nécessitaient rotation des cultures vivrières, écobuage ou mise en jachère, car il n'y avait pas toujours assez de fumure ; mais ces espaces gagnés sur le roc nourrissaient des familles nombreuses.

Outre l'aspect fonctionnel des terrasses (rétention et économie de la terre arable, rétention et maîtrise de l'eau, commodité de travail accrue par des planches proches de l'horizontalité) il y a d'autres effets positifs à ces constructions : l'épaisseur de terre retenue par les murs garde l'humidité plus longtemps et la chaleur accumulée par la pierre le jour est restituée la nuit, li-



# Histoire et traditions

mitant l'effet des gelées nocturnes.

Cette gestion de l'espace offre l'image, en son temps glorieux, d'une parfaite symbiose de l'homme et de la terre, une réussite écologique qui mérite l'admiration et qui conduit à y reconnaître souvent une qualité esthétique non négligeable.

La déprise rurale et l'abandon des terrasses ont rompu le fragile équilibre du travail de l'homme sur la nature.

Amorcée dès 1860, comme on l'a vu par les trois crises agricoles successives de la sériciculture, de la vigne et du châtaignier, accentuée par les deux dernières guerres et aujourd'hui par le non renouvellement des agriculteurs qui prennent leur retraite, 80 % des terrasses sont abandonnées, envahies par la broussaille puis les arbres (avec une dominance des résineux), ou colonisées par les ovins qui aggravent encore les processus de dégradation.

Cela n'est pas sans conséquences majeures qui ont pour nom :

**Erosion** : la terre s'écoule par les brèches ouvertes dans les paretts (murs).

**Incendie** : la végétation sauvage qui s'est développée est extrêmement inflammable.

**Uniformisation de la flore et de la faune**, moins d'espèces, perte de la diversité.

**Fermeture des paysages.**

**Destruction des écosystèmes établis.**

Ainsi nous assistons à la perte progressive d'un patrimoine rural : culturel, économique, écologique et esthétique.

Michel ROUVIÈRE  
Vinezac





## Les Pieds sur Terre

(Lettre Ouverte au Conseillers Municipaux et au Maire de Malbosc)

Nous vivons depuis près de trois ans à la Cure. Nos enfants Aliosha, Thomas, Louisa et Mathilde y ont grandi. Armance, notre fille cadette de 18 mois, y a fait ses premiers pas. Nous y recevons nos amis et nos proches. Nous aimons cette maison et son environnement naturel, ses trois terrasses, ses arbres. Nous aimons la campagne autour. Bref, c'est notre lieu de vie.

Or, la Mairie a un projet, sur lequel personne ne nous a demandé notre avis : il s'agirait de "rénover" les autres pièces du presbytère adjacentes à notre maison pour y faire un soi-disant "logement social".

Il est évident que, prises en elles-mêmes, ces pièces ne constituent pas une maison digne de ce nom. Coincées entre la mairie, notre maison et notre bureau, elles n'ont aucun accès à la terre. La porte d'entrée ne donne pas sur l'extérieur mais sur un couloir. Si l'on ajoute que ce réduit est au confluent des rejets de fumées de toutes les cheminées à fuel, à charbon et à bois en aval, il est inconcevable d'y faire vivre des gens.

Pour pallier à cette absence d'espace, il est question de lui "attribuer" la terrasse principale de notre maison qui se trouve en face de notre porte d'entrée – et donc de nous en chasser. Le résultat d'une telle opération serait de priver notre maison de son *espace naturel* pour adjoindre au nouveau "logement" une terre qui n'a aucun rapport avec lui (elle n'est même pas visible de ses fenêtres).

Une véritable maison doit respirer. Cette terrasse fait partie du poumon de notre foyer. Depuis trois ans, nous l'entretenez, nous la cultivons, nos enfants y jouent. Nous en connaissons chaque brin d'herbe.

Alors, disons-le clairement: le Presbytère n'est pas un HLM, où l'on entasse les "pauvres" les uns à côté des autres sans leur demander leur avis, en morcelant la terre autour en dépit du bon sens. C'est un ensemble ancien, vénérable, qui est plein de la sagesse et de l'amour de tous ceux qui l'ont fait vivre depuis des siècles. Il est peut-être possible d'y faire cohabiter plusieurs familles, mais cela suppose de consulter celle qui y vit déjà, c'est-à-dire: nous.

Nous connaissons la nature de cette bâtisse. Il faut que l'on nous écoute afin de ne pas faire n'importe quoi. Il est temps d'en finir en France avec cette politique immobilière incohérente qui consiste à agglutiner les gens dans des boîtes sans tenir compte de leurs conditions d'existence et de leur espace de vie.

/...

Nous avons réussi à faire des cinq chambres de la cure notre foyer. Avec persévérance, ingéniosité et l'aide de Dieu, nous avons transformé un "logement" en une maison. Notre expérience est irremplaçable. Comme le serait celle des Van Den Messink, qui y ont vécu avant nous.

Il est vrai que Mme la Maire avait évoqué, lors de notre arrivée en 1997, le projet en cause. Mais nous n'avions à l'époque pas les moyens d'apprécier sa teneur, ni de le discuter. Trois ans ont passé et la situation n'est plus la même.

Ce lieu nous a changé et nous l'avons changé. Ce lieu est vivant. Vous tous, *qui avez une maison*, savez de quoi je parle. Alors vous n'avez, en votre âme et conscience, aucune raison de ne point nous comprendre. Avez-vous le droit de modifier l'environnement stable et harmonieux des gens sans leur accord? Avez-vous le droit d'endetter lourdement la commune pour un projet aussi aberrant alors qu'il existe tant de besoins urgents insatisfaits? La réponse est dans la question.

Nous demandons à être associés à tout projet de transformation du Presbytère, de la Cure et des terrains que nous entretenons. Nous proposons la mise en place d'une commission chargée de délibérer en la matière, comprenant des représentants de la mairie, nous-mêmes et nos voisins (s'ils le souhaitent). De toute façon, des travaux immobiliers, l'arrivée éventuelle d'une nouvelle famille doivent se faire avec l'assentiment de ceux qui vivent autour, si l'on ne veut pas transformer Malbosc en une "banlieue difficile".

En attendant d'y voir plus clair, nous demandons le gel du projet. Nous souhaitons également être entendus par le Conseil Municipal. Puisqu'il s'agit de bâtiments communaux, la communauté doit être associée à toute décision concernant leur avenir. Ces murs et leur terre ont une histoire. L'esprit qui s'en dégage contribue à donner au village de Malbosc sa force et sa sérénité et doit être respecté.

Dans l'espoir qu'un dialogue s'instaure et en vous remerciant de votre attention, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame le Maire, de recevoir nos salutations distinguées.

Le 5 juin 2000,  
James et Martine Bryant